

COMMUNIQUÉ DE PRESSE



avec prière d'insérer

Le 11 mai 2019.

La section académique du SNES-FSU, académie de Nice

à Mesdames et Messieurs les journalistes,

La section académique du SNES-FSU de NICE a été profondément choquée et indignée par l'interpellation très violente d'Olivier Sillam, (militant de la FSU investi au niveau académique et national et reconnu pour son engagement syndical, notamment sur les questions de droits et de libertés), par les forces de l'ordre, à l'issue de la manifestation pacifique à Nice, le 9 mai, journée de mobilisation contre le projet de loi de la Fonction publique.

Le SNES-FSU a immédiatement œuvré pour faire en sorte que la garde à vue soit la plus courte possible et s'est donc félicité de sa libération hier midi.

Néanmoins, nous dénonçons, ce jour, le caractère outrageant des propos du député Eric Ciotti, avec lequel nous ne perdrons pas notre temps à polémiquer, et nous demanderons, dès lundi, très officiellement, à Monsieur le Recteur d'exiger l'arrêt des poursuites à l'encontre de Monsieur Sillam.

En effet, nous continuons à dénoncer les violences subies par notre camarade militant lors de son interpellation, brutalités qui justifient 10 jours d'ITT et feront l'objet d'un dépôt de plainte.

Le SNES-FSU tient à l'assurer de tout son soutien et lui dire que la section syndicale participera à sa défense.

En l'attente, nous laisserons la justice suivre son cours et en appellerons à l'apaisement, car le SNES-FSU a toute confiance en la justice.

Fabienne Langoureau, Co-Secrétaire générale du SNES-FSU de Nice